



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-5 (2025)
ABROGEANT ET REMPLAÇANT
LE 12-5 RM330-4 (2022) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS
AU STATIONNEMENT

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 mars 2025, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM330-5 (2025), règlement abrogeant et remplaçant le règlement 12-5 RM330-4 (2022) et autres amendements relatifs au stationnement ;
- l'objet de ce règlement est de permettre un débarcadère face au local de l'Association des personnes handicapées et vis également à modifier les amendes;
- l'original du règlement 12-5 RM330-5 (2025) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 12 mars 2025.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 12 mars 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 12 mars 2025.

Donné à Coaticook, ce 12 mars 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras